

SAINT HONORE BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC AUDIT & CONSEIL
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SYNERGIE

SE au capital de 121 810 000 €
Siège social : 160 bis Rue de Paris
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

329 925 010 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèle et marques)

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les goodwill et les autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèles et marques) représentent respectivement 113 212 K€ et 30 297 K€.

Les écarts d'acquisition représentent la différence non affectée ou en attente d'affectation, entre le prix d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle, tandis que les clientèles et marques représentent la part ayant fait l'objet d'une affectation dans les 12 mois suivant les regroupements d'entreprises concernés.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils se rapportent, dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (note 1.4.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

La note 5 de l'annexe définit la méthodologie retenue pour la détermination de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et décrit la sensibilité des tests aux différents critères de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et de taux d'Ebit.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison du montant significatif des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèles et marques) dans les comptes consolidés, et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'utilité retenue sur les principales unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- S'assurer de la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels :
 - Analyser la cohérence des flux avec les budgets établis par le management local et validés par la direction ;
 - Apprécier le niveau de réalisation du budget sur les premiers mois de l'exercice 2023 ;

- Examiner les réalisations 2022 et la cohérence avec les projections 2023 retenues dans les tests de l'exercice ;
- Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d'actualisation par pays ;
- Analyser les tests de sensibilité des valeurs d'utilité à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et du taux d'EBIT retenus par la direction dans les budgets ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE SE par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A.

Au 31 décembre 2022, le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 4^{ème} année, dont respectivement 12^{ème} et 4^{ème} années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 26 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Marie-Françoise BARITAUX-IDIR

DONNÉES FINANCIÈRES

1. ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif	Notes N°	31/12/2022	31/12/2021
En milliers d'euros			
Écarts d'acquisition	5	113.212	102.458
Autres immobilisations incorporelles	6	32.817	38.537
Immobilisations corporelles	7	61.958	63.942
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7.3	65.966	65.426
Actifs financiers non courants	8	3.965	9.084
Impôts différés non courants	9	7.046	6.464
Actif non courant		284.965	285.911
Clients	10	637.714	596.690
Autres créances	11	64.653	76.444
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	373.337	309.186
Actif courant		1.075.704	982.320
Actifs détenus en vue de la vente	8.3	9.793	-
Total de l'actif		1.370.463	1.268.231

Passif	Notes N°	31/12/2022	31/12/2021
En milliers d'euros			
Capital	13	121.810	121.810
Réserves et report à nouveau		402.500	353.920
Résultat de l'exercice		83.771	70.891
Participations ne donnant pas le contrôle		4.684	4.694
Capitaux propres		612.766	551.315
Provisions et dettes pour avantages du personnel	14	9.013	11.800
Dettes financières non courantes	16.1	16.330	25.283
Dettes de location à long et moyen terme	17	51.762	52.107
Impôts différés non courants	9	10.255	11.088
Autres passifs non courants	18	53.120	48.469
Passif non courant		140.481	148.748
Provisions	15	2.622	1.289
Dettes financières courantes	16.2	9.847	10.946
Dettes de location à court terme	17	17.161	15.776
Concours bancaires	16.3	38.456	33.169
Fournisseurs	19	27.544	25.818
Dettes fiscales et sociales	20	505.961	467.775
Autres passifs courants	20	15.624	13.395
Passif courant		617.216	568.168
Total du passif		1.370.463	1.268.231

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	2022	2021
Chiffre d'affaires	21	2.916.021	2.696.590
Autres produits de l'activité		8.985	9.664
Achats consommés		278	154
Charges de personnel	22.1	(2.596.006)	(2.409.862)
Charges externes		(96.630)	(88.167)
Impôts et taxes		(64.127)	(57.734)
Dotations aux amortissements		(24.272)	(22.997)
Dotations aux provisions	22.3	(5.383)	(3.960)
Variation des stocks produits en cours & produits finis		-	-
Autres charges d'exploitation		(801)	589
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des incorporels		138.066	124.277
Dotations aux amortissements des incorporels, liées aux acquisitions	6	(4.773)	(5.315)
Dépréciations des incorporels liées aux acquisitions	5.2	(2.600)	-
Résultat opérationnel courant		130.692	118.962
Autres produits et charges opérationnels	22.3	(1.311)	(2.508)
Résultat opérationnel		129.381	116.454
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1.489	1.022
Coût de l'endettement financier brut		(3.502)	(3.169)
Coût de l'endettement financier net	23	(2.013)	(2.147)
Autres produits et charges financiers	23	2.934	1.106
Résultat net avant impôt		130.302	115.413
Charge d'impôt	24	(42.088)	(39.719)
Résultat net		88.214	75.694
Résultat net (part du Groupe)		83.771	70.891
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		4.443	4.803
Résultat par action (en euro) (*)	25	3,51	2,96
Résultat dilué par action (en euro) (*)	25	3,51	2,96

(*) résultat part du Groupe rapporté à 23 876 054 actions en 2022 et 23.986.781 actions en 2021.

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	88.214	75.694
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	(139)	689
Contrat de liquidité	(246)	225
Sous total gains et pertes recyclables	(385)	914
Écarts actuariels nets d'impôt	2.420	(3.482)
Sous-total gains et pertes non recyclables	2.420	(3.482)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2.035	(2.568)
Résultat global net	90.249	73.126
Résultat net (part du Groupe)	85.807	68.323
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	4.442	4.803

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé		88.214	75.694
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		(565)	1.090
Amortissements et provisions	28	14.880	13.000
Coût de l'endettement financier net	23	1.020	890
Fiscalité latente	24.1	(1.931)	(2 881)
Redevances de loyers retraitées en application d'IFRS 16		17.624	17.021
Autres charges et produits non générateurs de flux ⁽¹⁾		(3.833)	(292)
Capacité d'autofinancement		115.409	104.522
Variation du besoin en fonds de roulement	27	18.007	42.906
Flux de trésorerie net généré par l'activité		133.416	147.428
Acquisitions d'immobilisations	6 / 7.1	(5.838)	(11.098)
Cessions d'immobilisations		47	398
Cession d'actif financier non courant		26	25
Incidence des variations de périmètre (et complément de prix) ⁽²⁾		(15.476)	(39.617)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(21.241)	(50.292)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(19.185)	(19.188)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		(1.950)	(2.654)
Rachat d'actions propres		(3.258)	(171)
Émissions d'emprunts		637	1.500
Remboursements d'emprunts	16.6	(10.620)	(10.438)
Remboursement des dettes de loyers IFRS 16	17	(16.764)	(15.764)
Intérêts sur dettes de loyers décaissés nets		(1.153)	(1.258)
Coût de l'endettement financier net	23	(1.020)	(890)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		(53.311)	(48.863)
Variation de la trésorerie nette		58.864	48.273
Trésorerie à l'ouverture	16.3	276.017	227.744
Trésorerie à la clôture	16.3	334.880	276.017

⁽¹⁾ En 2022, produit lié à un actif destiné à être cédé

⁽²⁾ Flux lié à l'acquisition d'Interkadra et au rachat d'un minoritaire

Prix décaissé à l'acquisition	(14.228)
Trésorerie acquise	(1.248)
Incidence de la variation de périmètre	(15.476)

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 01/01/2021	121.810	12.181	(3.770)	433.096	1.028	564.346	19.119	583.465
Affectation du résultat n-1	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement IFRS 9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(19.188)	-	(19.188)	(2.156)	(21.343)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(396)	-	225	(171)	-	(171)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net global de l'exercice	-	-	-	70.891	-	70.891	4.803	75.694
Écarts de conversion	-	-	-	-	689	689	0	689
Autres variations (*)	-	-	-	(66.465)	(3.482)	(69.947)	(17.072)	(87.019)
Situation au 31/12/2021	121.810	12.181	(4.166)	418.335	(1.541)	546.621	4.694	551.315
Situation au 01/01/2022	121.810	12.181	(4.166)	418.335	(1.541)	546.621	4.694	551.315
Affectation du résultat n-1	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement IFRS 9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(19.185)	-	(19.185)	(1.950)	(21.135)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(3.011)	-	(246)	(3 258)	-	(3 258)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net global de l'exercice	-	-	-	83.771	-	83.771	4.443	88.214
Écarts de conversion	-	-	-	-	(138)	(138)	(1)	(139)
Autres variations (*)	-	-	-	(2.151)	2.420	270	(2.501)	(2.232)
Situation au 31/12/2022	121.810	12.181	(7.177)	480.771	495	608.081	4.685	612.766

(*) En 2022, les principales variations Groupe (3 034K€) et minoritaires (1 617K€) sont relatives à l'ajustement d'un put minoritaire constaté en 2021.

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits significatifs

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice, à l'exception de variations de périmètre décrites dans la Note 2 de l'Annexe.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1.1 Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 4 avril 2023.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et disponibles sur le site :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20220101>

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes consolidés

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2022

Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2022, le Groupe a appliqué les mêmes principes et méthodes comptables que dans ses comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à l'exception des changements suivants liés aux normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- Améliorations annuelles des normes cycle 2018-2020 (diverses dispositions)
- Amendements à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises - Mise à jour de la référence au cadre conceptuel »
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Comptabilisation des produits générés avant l'utilisation prévue »
- Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – coûts à prendre en compte pour déterminer si le contrat est déficitaire »

Ces nouvelles dispositions n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

Il s'agit principalement des textes suivants (Textes non encore adoptés par l'Union Européenne - date d'application sous réserve d'adoption par l'UE) :

- Amendements à IAS 1 « information à fournir sur les méthodes comptables significatives : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants » (1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables - Définition des estimations comptables » (1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » (1^{er} janvier 2023) ;
- IFRS 17 : « Contrats d'assurance et amendement liés » (1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à IFRS 16 - Contrats de location : dettes de loyers dans une opération de cession-bail.

L'analyse détaillée de ces normes et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités en application des IFRS 10, 11 et 12

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par SYNERGIE SE eu égard au pourcentage des droits de vote détenus par la société mère.

En l'absence de tout accord, contrat ou disposition de droit local limitant l'exercice du contrôle, toutes ces sociétés ont été considérées comme contrôlées au sens d'IFRS 10 et ont été consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'est partie à aucun accord conjoint susceptible d'être traité selon les dispositions de la norme IFRS 11. SYNERGIE n'est partie prenante dans aucune entité structurée et ne répond pas aux critères définissant les sociétés d'investissement au regard des dispositions normatives.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (participations ne donnant pas le contrôle) ne représentent un pourcentage significatif dans aucune filiale.

SYNERGIE n'a cédé aucune participation au cours du présent exercice lui ayant fait perdre le contrôle d'une filiale ou réduire son influence au sein d'une filiale.

Transactions entre Groupe et minoritaires

Lors d'une transaction entre le Groupe et les minoritaires d'une filiale, une analyse économique de la transaction est effectuée au regard des critères fixés par les normes IFRS3, IFRS 10, IAS 32. Il est tenu compte de l'historique de la prise de contrôle de la filiale et des relations entre le groupe et les minoritaires de la filiale concernée notamment des options d'achat et de vente éventuellement consenties.

S'il ressort de l'analyse que l'opération est une opération entre associés, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise vient réduire les capitaux propres part du Groupe.

S'il ressort de l'analyse qu'il s'agit d'une forme de rémunération accordée en contrepartie des services rendus, l'écart est comptabilisé en charges de personnel conformément à IFRS 2.

Cas particulier des options de vente consenties par le Groupe

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRS IC qui pourraient conduire à une révision du traitement des options de vente consenties par le Groupe aux intérêts minoritaires (« puts minoritaires »).

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 :

- Une dette est comptabilisée à la clôture pour le montant de la juste valeur du prix d'exercice ;
- Ce montant du put minoritaires est imputé sur la valeur comptable des intérêts minoritaires à hauteur de cette dernière ;
- L'écart entre le prix d'exercice du put minoritaires et la valeur comptable des intérêts minoritaires ci-dessus est imputé sur les capitaux propres part du Groupe.

1.3 Principaux jugements et estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels ;
- La détermination des provisions pour risques et charges ;
- Les durées des contrats de location et les taux d'actualisation retraités conformément à l'IFRS16 ;
- L'application de l'IAS19 ;
- L'évaluation de la juste valeur de l'option de vente des minoritaires ;
- L'application de l'IFRS 9.

Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

1.4 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

1.4.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

1.4.3 Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le poste « Écarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « Fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non affectée entre le prix d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prises de contrôle.

Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires, le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux minoritaires (méthode du *goodwill* complet), soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la quote-part acquise (méthode du *goodwill* partiel). Le choix s'effectue transaction par transaction.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise avec existence d'intérêts minoritaires inclut un droit de vente de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette est reconnue au bilan consolidé du montant du prix estimé de l'option avec pour contrepartie, une diminution des capitaux propres. Les variations ultérieures de cette dette liées à d'éventuels changements d'estimation sont constatées dans les réserves consolidées.

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et, par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition, sont opérées autant que possible dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés à la clôture du dernier exercice clos.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont essentiellement définies sur la base de pays dans lesquels opère le Groupe.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition consécutifs à un achat de société sont constatés en charges.

1.4.4 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Pour les nécessités et le développement de leur activité, chaque filiale est amenée de manière autonome à lancer des projets de développement et d'innovation afin de s'adapter aux évolutions réglementaires, de répondre aux attentes des clients, d'optimiser la gestion des CVthèques et les performances du logiciel paie/facturation pour l'intérim. Enfin, des actions innovantes sont menées dans le domaine de la sécurité informatique et de la transformation digitale.

Il convient de souligner qu'il s'agit de développements expérimentaux dans le domaine des nouvelles technologies et non de recherche fondamentale appliquée.

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne et sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- La disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'évènements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; certaines marques sont valorisées selon la même méthode, d'autres selon la méthode des redevances.

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

1.4.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique. Les immobilisations acquises dans le cadre de crédits-baux suivent le même traitement (note n° 7.1).

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre ; les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles confirmées par expertise.

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées en linéaire
Immobilisations incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY et DCS EASYWARE.

1.4.6 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique (le pays) et par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe. En termes d'activité, les services numériques font l'objet d'UGT spécifiques.

1.4.7 IFRS 16 « Contrats de locations »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié sa nouvelle norme sur les contrats de location IFRS 16. Cette norme adoptée par l'Union Européenne est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle impose au preneur de retraiter à son bilan l'ensemble des contrats de location, sauf à de rares exceptions. Compte tenu du nombre très important de contrats de location souscrits en tant que preneur par le Groupe, cette norme a une incidence significative sur la structure du bilan consolidé et, dans une moindre mesure, sur celle de l'état du résultat global consolidé.

Le Groupe a choisi la méthode simplifiée à date, avec une absence d'impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les durées d'utilisation probables des actifs pris à bail et les taux d'actualisation pratiqués doivent également se fonder sur des jugements et estimations de la direction en fonction de la situation future estimée la plus probable. Depuis le 31 décembre 2020, ces jugements ont également intégré la prise en compte de la position du comité d'interprétation des IFRS sur la notion de durée probable, conduisant à privilégier la vision économique à la vision purement juridique des contrats de location.

Ainsi, l'existence d'agencements et installations non récupérables associés aux contrats de location immobilière et amortis sur des durées plus longues que les contrats de location en cours a été prise en compte, ainsi que l'existence de pénalités indirectes et non négligeables encourues par la société et/ou le preneur en cas de sortie des baux en tacite reconduction. Les impacts financiers associés à ces jugements sont présentés en détails dans les notes 7.3 et 17.

1.4.8 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont notamment constitués d'instrument des capitaux propres donnant accès au capital de sociétés non consolidés et de titres de créances dont l'échéance est supérieure à 12 mois.

1.4.9 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Dépréciation au titre du recouvrement incertain des créances

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Dépréciation au titre des pertes attendues

La norme IFRS 9 qui prescrit d'évaluer la dépréciation des créances clients non douteux à partir des pertes attendues et non avérées, a conduit le Groupe à évaluer un complément de dépréciation des créances clients afférent aux non douteux.

Le principal impact de cette norme pour le Groupe concerne le modèle de dépréciation des créances clients qui est établi sur la base des pertes attendues. Dans le respect de cette norme, le Groupe a appliqué la méthode simplifiée applicable aux créances clients permise par le paragraphe 5.5.15 de la norme.

Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel du Groupe. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles prescrites par la norme IFRS 15 en matière de reconnaissance des revenus.

Les prestations hors Travail Temporaire relatives notamment aux activités de recrutement et à l'activité Services Numériques sont principalement comptabilisées à l'avancement. Ces activités restent non significatives à l'échelle du Groupe.

1.4.10 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE en France) et diverses taxes assimilées dont l'IRAP en Italie.

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs dont la récupération est probable sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises, suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3%.

Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

1.4.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

1.4.12 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance attendue de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

1.4.13 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées au minimum une fois par an.

L'interprétation IFRIC de 2021 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

1.4.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

1.4.15 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°26.

1.4.16 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et au cours moyen de la période pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

1.4.17 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IFRS 9, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit à leur date de transaction :

En milliers d'euros	Catégorie	Notes N°	Valeur comptable 2022	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2022
ACTIFS							
Créances commerciales							
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances	10	637.714	X			637.714
Autres actifs financiers							
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	12	373.337		X		373.337
Actifs détenus en vue de la vente	Juste valeur par résultat	8.3	9.793		X		9.793
PASSIFS							
Dettes financières							
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	16	64.634	X			64.634
Dettes commerciales							
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	19	27.544	X			27.544
Dettes sur titres de participation						X	
Autres passifs financiers	Passif financier au coût amorti			X			

Parmi les équivalents de trésorerie, il n'y a pas d'OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérés comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2021	Augmentation	Diminution	2022
Actifs financiers non courants	7	-	-	7
Créances clients	18.575	4.553	3.431	19.696
Autres créances	955	245	63	1.136
Trésorerie et instruments de trésorerie	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-
Total	19.537	4.797	3.494	20.839

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

Variation de périmètre

Acquisition de 100% des sociétés de droit polonais INTERKADRA et GRUPA IK et de la filiale d'INTERKADRA de droit français IK FRANCE.

Les trois sociétés composant le Groupe INTERKADRA ont été acquises le 29 novembre 2022 avec une date d'intégration au périmètre de consolidation le 1^{er} décembre.

La méthode du Goodwill complet a été appliquée à cette acquisition conduisant à un écart d'acquisition de 13 606K€ au 31 décembre 2022.

L'impact de cette acquisition sur le résultat consolidé est de 109K€ et sur le chiffre d'affaires de 4.508K€.

Une sortie de trésorerie de 12.829K€ a été constatée au cours de l'exercice ; une échéance décalée à 2 ans a été prise en compte en dette à hauteur de 2.966K€.

Les travaux de valorisation des actifs et passifs ainsi que l'évaluation et la détermination du Goodwill tels que requis par la norme IFRS 3 révisée sont en cours et seront finalisés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Rachat de minoritaires

Le Groupe a procédé à l'acquisition en mars 2022 de 5% de la filiale australienne SYNACO GLOBAL RECRUITMENT Pty pour porter la participation à 100%, conduisant à un décaissement de 605K€. L'option de vente avait été valorisée au 31 décembre 2021.

Fusion

Au cours du mois de décembre, les quatre filiales espagnoles du Groupe DCS ont fusionné, la société SEIN absorbant sa société mère DCS IBERICA et ses sociétés sœurs.

Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Note 3 Renseignements concernant les sociétés consolidées

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le GIE ISGSY, entièrement contrôlé par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTÉRÊT REVENANT A SYNERGIE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (2)		
			déc-22	déc-21	déc-22	déc-21	déc-22	déc-21	
SOCIÉTÉ MÈRE									
SYNERGIE S.E.	Boulogne-Billancourt	92100 329 925 010							
FILIALES FRANÇAISES DE SYNERGIE SE									
AILE MEDICALE	Boulogne-Billancourt	92100 303 411 458	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
SYNERGIE CONSULTANTS	Boulogne-Billancourt	92100 335 276 390	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
DIALOGUE & COMPÉTENCES	Boulogne-Billancourt	92100 309 044 543	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
INTERSEARCH France	Boulogne-Billancourt	92100 343 592 051	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
SYNERGIE INSERTION	Boulogne-Billancourt	92100 534 041 355	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
SYNERGIE PROPERTY	Boulogne-Billancourt	92100 493 689 509	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALE COMMUNE									
I.S.G.S.Y.	Boulogne-Billancourt	92100 382 988 076	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
FILIALES ÉTRANGÈRES DE SYNERGIE SE									
SYNERGIE ITALIA SPA	Turin		85,00	85,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB	
	ITALIE								
SYNERGIE BELGIUM	Anvers		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	BELGIQUE								
SYNERGIE s.r.o	Prague		98,85	98,85	98,85	98,85	GLOB	GLOB	
	RÉP. TCHÈQUE								
SYNERGIE TEMPORARY HELP	Prague		98,00	98,00	98,00	98,00	GLOB	GLOB	
	RÉP. TCHÈQUE								
SYNERGIE TEMPORARY HELP SLOVAKIA	Bratislava		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	SLOVAQUIE								
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)	Barcelone		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	ESPAGNE								
FILIALES DE SIES									
DCS EASYWARE	Lyon	69003 797 080 397	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	FRANCE								
SYNERGIE TT	Barcelone		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	ESPAGNE								
SYNERGIE E.T.T.	Porto		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	PORTUGAL								
SYNERGIE Travail Temporaire	Esch/Alzette		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	LUXEMBOURG								
SYNERGIE PARTNERS	Esch/Alzette		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	LUXEMBOURG								
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL	Montréal		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	CANADA								
ACORN (SYNERGIE) UK	Newport		99,56	99,56	99,56	99,56	GLOB	GLOB	
	ROYAUME-UNI								
SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND	Karlsruhe		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	ALLEMAGNE								
SYNERGIE (SUISSE)	Lausanne		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	SUISSE								
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	Schijndel		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	PAYS BAS								
VÖLKER BETEILIGUNGS	St. Pölten		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB	
	AUTRICHE								
INTERKADRA	Cracovie		100,00	-	100,00	-	GLOB	-	
	POLOGNE								
GROUPA IK	Cracovie		100,00	-	100,00	-	GLOB	-	
	POLOGNE								

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTÉRÊT REVENANT A SYNERGIE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			déc-22	déc-21	déc-22	déc-21	déc-22	déc-21
FILIALE DE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	Bratislava SLOVAQUIE		78,00	78,00	77,10	77,10	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE ITALIA SPA								
SYNERGIE HR SOLUTIONS	Turin ITALIE		100,00	100,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE TT								
SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE HRS								
SYNERGIE OUTSOURCING	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	Porto PORTUGAL		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES D'ACORN (SYNERGIE) UK								
ACORN RECRUITMENT	Newport ROYAUME-UNI		100,00	100,00	99,56	99,56	GLOB	GLOB
ACORN RAIL	"		100,00	100,00	99,56	99,56	GLOB	GLOB
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	"		100,00	100,00	99,56	99,56	GLOB	GLOB
CONCEPT STAFFING	"		100,00	100,00	99,56	99,56	GLOB	GLOB
FILIALES DE SHR BV								
SYNERGIE LOGISTIEK BV	Schijndel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT BV	Schijndel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE D'ACORN GLOBAL RECRUITMENT								
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY	Adelaide AUSTRALIE		100,00	90,00	99,56	94,58	GLOB	GLOB
FILIALES DE SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY								
SYNERGIE RESOURCES PTY	Adelaide AUSTRALIE		100,00	100,00	99,56	94,58	GLOB	GLOB
ENTIRE RECRUITMENT SYNACO PTY	Adelaide AUSTRALIE		100,00	100,00	99,56	94,58	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE SUISSE								
SYNERGIE INDUSTRIE & SERVICES	Lausanne SUISSE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE VÖLKER BETEILIGUNGS								
VÖLKER	St. Pölten AUTRICHE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES DE DCS EASYWARE								
SEIN	Pampelune ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
DCS BELGIUM	Bruxelles BELGIQUE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES DE INTERKADRA								
IK FRANCE	Lille 59350 FRANCE	838 782 159	100,00	-	100,00	-	GLOB	-

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

Note 4 Sociétés non consolidées

La société de droit chinois SYNERGIE QINGDAO, détenue à 75% par SYNERGIE SE et sans activité durant l'année, n'a pas été consolidée au 31 décembre 2022.

Il en est de même :

- De la participation dans CONDOGEST, société de droit italien, créée en 2021, à hauteur de 20% ;
- De la participation prise en avril 2022 dans GoMyCode, société de droit néerlandais, à hauteur de 2,30%.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

Note 5 Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

5.1 Variation des écarts d'acquisition nets

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions (*)	31/12/2022
Écarts d'acquisition	97.971	13.606	2.764	108.813
Fonds de commerce	4.487	-	88	4.399
Survaleurs Nettes	102.458	13.606	2.852	113.212

(*) dont écarts de conversion 252K€

Le détail des survaleurs nettes se présente de la façon suivante :

UGT - En milliers d'euros	Écarts d'acquisition
France	41.474
Allemagne	15.418
Pologne	13.606
Autriche	11.573
Pays-Bas	11.001
Belgique	6.493
Espagne	5.569
Royaume-Uni	4.537
Italie	2.773
Autres	768
Total	113.212

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.4.4. La valeur recouvrable des UGT retenues, soit les pays où SYNERGIE est implantée, a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

5.2.1 Méthodologie

Pour la détermination de la valeur d'utilité, la méthodologie suivante a été retenue :

- Projection des flux de trésorerie pour l'année 2023 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT établi par le management local et approuvé par la Direction. Ces projections ne présentent pas d'écart majeur avec celles établies au 30 juin 2022 ;
- Il a été tenu compte d'une prudence raisonnée dans l'établissement des budgets 2023 dans un contexte d'incertitude économique ;
- Projection sur les quatre années suivantes des flux de trésorerie basés sur les budgets financiers déterminés par la Direction Groupe, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées ;
- Au-delà de quatre ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de progression constant de 2% ;
- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés en tenant compte d'un taux sans risque (OAT 10 ans) et d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsqu'un différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée ;
- La société applique l'approche tenant compte des droits d'utilisation et passifs des locations actualisés d'IFRS 16.

Les taux d'actualisation sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables comparables à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.

Les différents paramètres utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

UGT	Taux de progression du CA de 3 à 4 ans	Taux de progression du CA au-delà de 4 ans	Taux d'actualisation	Taux d'EBIT
France TT / ESN	5%	2%	7,67%	variable selon le pays et l'année
Royaume-Uni	5%	2%	7,59%	
Belgique	5%	2%	7,60%	
Pays-Bas	5%	2%	7,53%	
Allemagne	5%	2%	7,53%	
Autriche	5%	2%	7,53%	
Suisse	5%	2%	7,53%	
Italie	5%	2%	9,67%	
Espagne	5%	2%	8,24%	
Portugal	5%	2%	8,22%	
Australie	5%	2%	8,56%	
Canada	5%	2%	8,59%	
Autres	5%	2%	7,53%	

5.2.2 Dépréciation de Goodwill

Des tests de dépréciation ont été effectués et ont conduit à une dépréciation de 2.600K€ portant sur l'Allemagne.

5.2.3 Sensibilité

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessous sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- La diminution du taux de croissance de 1% ;
- L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%.

L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%, conjointement à une diminution du taux de croissance de 1% à l'infini ne conduirait pas à une dépréciation supplémentaire.

- La diminution de l'*Ebit*

Aucune dépréciation supplémentaire ne serait constituée si l'*Ebit* diminuait de 5%.

Ci-dessous, les hypothèses de hausse cumulée du Chiffre d'affaires permettant d'atteindre l'équilibre entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable comparée à la hausse cumulée du Chiffre d'affaires retenue dans les Business Plan 2023 à 2027.

Pays	headroom (En milliers d'euros)	hausse cumulée de CA retenue (*)	hausse cumulée de CA d'équilibre (**)
Allemagne	5.328	46,1%	41,7%

(*) hausse cumulée de chiffre d'affaires retenue dans le BP de 2023 à 2027 (utilisée pour la valeur terminale).

(**) hausse cumulée de chiffre d'affaires nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable de l'UGT.

Note 6 Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations (*)	Diminutions	31/12/2022
Logiciels et licences	14.320	766	243	14.844
Clientèle	71.584	-	1.391	70.193
Marques	16.968	-	75	16.893
Droits aux baux	442	-	114	328
Total	103.314	766	1.823	102.258

(*) dont écarts de conversion 404K€

Les variations des amortissements opérationnels s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions (*)	31/12/2022
Logiciels et licences	11.351	1.491	190	12.652
Clientèle	42.457	4.859	1.351	45.965
Marques	2.665	-	9	2.656
Droits aux baux	-	-	-	-
Total	56.474	6.350	1.550	61.273

(*) dont écarts de conversion 295K€

Les augmentations concernent principalement les amortissements des clientèles liés aux regroupements d'entreprises pour un montant de 4.859K€.

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions (*)	31/12/2022
Logiciels et licences	-	-	-	-
Clientèle	5.187	-	70	5.117
Marques	3.116	-	65	3.051
Droits aux baux	-	-	-	-
Total	8.303	-	136	8.168

(*) dont écarts de conversion 136K€.

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels et licences	2.192	2.969
Clientèle	19.111	23.940
Marques	11.186	11.186
Droits aux baux	328	442
Total	32.817	38.537

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les clientèles et marques des sociétés acquises sont susceptibles de faire l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, dans les conditions exposées dans la note n°1.4.4.

Note 7 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations incluent les écarts de conversion et s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2021	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Terrains, constructions, installations techniques	50.456	706	258	260	51.160
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	51.856	466	4.293	2.922	53.693
Total	102.312	1.172	4.551	3.182	104.853
dont crédits baux	2.300	-	-	-	2.300

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2021	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Terrains, constructions, installations techniques	5.483	693	975	161	6.990
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	32.887	355	5.028	2.365	35.905
Total	38.370	1.048	6.003	2.526	42.895
dont crédits baux	139	-	23	-	162

Valeurs nettes

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Terrains, constructions, installations techniques	44.170	44.973
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	17.788	18.969
Total	61.958	63.942
dont crédits baux	2.138	2.161

7.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2022	2021
Zone euro	58.083	59.794
Hors zone euro	3.876	4.148
Total	61.958	63.942

7.3 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 - Contrats de location qui se traduit :

- Au bilan par la comptabilisation de droits d'utilisation (contrats de location simple sous IAS 17) à l'actif et d'obligations locatives au passif ;
- Au compte de résultat par l'élimination des loyers concernés, remplacés par l'amortissement des droits d'utilisation et des charges d'intérêts des engagements locatifs.

Les variations de la période prennent en compte l'interprétation de l'IFRIC de novembre 2019 sur les durées probables d'utilisation.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion	31/12/2022
Immobilier	83.351	13.670	4.050	3	92.974
Véhicules et autres	16.355	5.321	3.468	(9)	18.199
Total	99.706	18.991	7.518	(6)	111.173

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2022	Augmentations / Dotations	Reprises / Cessions	Écart de conversion	31/12/2022
Immobilier	(25.605)	(11.659)	2.566	16	(34.682)
Véhicules et autres	(8.676)	(5.106)	3.248	8	(10.526)
Total	(34.281)	(16.765)	5.814	24	(45.208)

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2022	Écart de conversion	Variation de la période	31/12/2022
Immobilier	57.746	20	526	58.293
Véhicules et autres	7.679	2	(8)	7.673
Valeur nette	65.426	22	519	65.966

Note 8 Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants bruts 2022	Provisions	Montants nets 2022	Montants nets 2021
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Autres titres de participation	686	-	686	6.123
Autres titres immobilisés	345	7	339	220
Prêts	100	-	100	99
Autres actifs financiers	2.841	-	2.841	2.642
Total	3.972	7	3.965	9.084

Les autres titres de participations correspondent aux titres détenus dans la filiale de droit chinois SYNERGIE QINGDAO, dans la société de droit italien CONDOGEST (20% du capital) créée en 2021 et dans GoMyCode, société de droit néerlandais acquise en avril 2022.

Ils sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.

Les autres actifs financiers sont constitués principalement des dépôts de garantie sur loyers commerciaux.

8.2 Variation des actifs financiers non courants (valeur nette)

En milliers d'euros	31/12/2021	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Autres titres de participation	6.123	-	4.356	9.793	686
Autres titres immobilisés	220	-	123	4	339
Prêts	99	-	-	-	99
Autres actifs financiers	2.642	146	5.486	5.433	2.841
Total	9.084	146	9.965	15.230	3.965

8.3 Actif destiné à la vente

Les titres détenus dans la société INSTADEEP en vue d'une vente en 2023 ont été réévalués à leur juste valeur par le résultat à hauteur de 3 847 K€. Ils ont ensuite été reclassés en actifs détenus en vue de la vente pour le montant global de 9 793 K€.

Note 9 Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Actif fiscal différé créé au titre de :			
Déficits fiscaux reportables	83	95	(12)
Décalages temporaires	6.964	6.369	595
Total actif fiscal latent	7.046	6.464	582
Passif fiscal latent	10.255	11.088	(832)
Total	(3.209)	(4.624)	1.415

Aucun déficit fiscal n'a été activé au cours de l'exercice 2022.

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'économie d'impôt correspondante se serait élevée à 2.960 K€, dont 307 K€ au titre de 2022.

Échéancier du montant des déficits non activés par date d'expiration :

En milliers d'euros	2022
< 1 an	266
1 an <> 5 ans	332
> 5 ans	1.903
Illimité	460
Total	2.960

Les impôts différés passifs d'un montant total de 10.255K€ concernent essentiellement les marques et clientèles nets des amortissements pratiqués depuis l'acquisition (7.478K€), les amortissements dérogatoires (1.127K€) et l'écart d'évaluation sur un bien immobilier (650K€).

Note 10 Clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	646.250	603.212
Factures à établir	11.160	12.053
Provision pour dépréciation	(19.696)	(18.575)
Total	637.714	596.690

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.4.8.

Les cessions de créances et l'affacturage destinés à financer le crédit client sont décompensés et une dette financière figure au passif du bilan au titre de ce financement.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

En milliers d'euros	2022	2021
Montant des créances clients arrivées à échéance, non dépréciées :		
Echues, moins de 90 jours	111.488	92.672
Echues, entre 90 et 180 jours	12.737	7.932
Echues, plus de 180 jours	6.901	10.557
Total	131.126	111.161

L'impact de la norme IFRS 9 est le suivant :

Au 1 ^{er} janvier 2022	2.788K€
Différence de conversion	2K€
Complément de provision	523K€ comptabilisé en résultat
Au 31 décembre 2022	3.313K€

Note 11 État des échéances des actifs courants à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants nets		< 1 an		> 1 an	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	2.674	2.197	-	-	2.674	2.197
Autres créances clients	635.040	594.492	635.040	594.492	-	-
Sous-Total 1	637.714	596.690	635.040	594.492	2.674	2.197
Personnel et comptes rattachés	2.440	1.649	2.440	1.649	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38.501	29.534	38.501	29.534	-	-
Impôts sur les bénéfices (*)	15.104	35.584	15.104	35.584	-	-
Autres impôts et taxes	169	266	169	266	-	-
Débiteurs divers	3.113	2.889	3.113	2.889	-	-
Charges constatées d'avance	5.327	6.521	5.327	6.521	-	-
Sous-Total 2	64.653	76.444	64.653	76.444	-	-
Totaux	702.368	673.134	699.694	670.936	2.674	2.197

(*) diminution de l'impôt sur les bénéfices liée à la créance CICE 2018 récupérée en 2022.

Note 12 Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	2022	2021
Comptes à terme	110.658	15.646
Autres disponibilités	262.679	293.540
Trésorerie inscrite à l'actif	373.337	309.186

Conformément à la norme IAS 7, les dépôts à terme (110,7M€) ont été classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de leur liquidité (possibilité de les céder à tout moment) et de l'absence de risque de perte.

Ils sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Note 13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2022 de 24 362 000 actions au nominal de 5€. Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.

13.2 Affectation du résultat 2021

L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2022 (3^{ème} résolution) a approuvé la distribution de dividendes proposée, soit 19.490K€, les actions propres détenues au jour de la mise en paiement ne donnant toutefois pas droit au paiement de celui-ci. Il en a résulté une distribution effective de 19.185K€.

13.3 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2022, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- Celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (23.866 actions soit 0,10% du capital social) ;
- Celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2022 (462 080 actions soit 1,90% du capital social).

Les cessions de 2022 ont dégagé une moins-value de 246K€ inscrite dans les réserves.

La valeur brute des actions propres constatée en diminution des capitaux propres s'élève à 7.177K€ au 31 décembre 2022.

Note 14 Provisions et dettes pour avantages du personnel

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Indemnités de départ en retraite France	8.293	11.168	(2 875)
Indemnités de départ en retraite Allemagne et Autriche	334	377	(43)
Indemnités Pologne	179	-	179
Prime de fin de contrat Italie	208	237	(29)
Total provisions pour avantage au personnel	9.013	11.782	(2 769)
Participation des salariés + 1 an	-	18	(18)
Total	9.013	11.800	(2 787)

L'ensemble des provisions et dettes pour avantages du personnel ci-dessus a fait l'objet d'une actualisation.

En milliers d'euros	2022	2021
Valeur actualisée des droits	8.293	11.168
Droits couverts par les actifs financiers	-	(4)
Engagement net	8.293	11.164

14.2 Information sur les avantages du personnel

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la norme IAS 19 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2,2%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : selon taux réel constaté par société (entre 35,38% et 43,91%)
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux d'actualisation (base iBoxx) : 3,75%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Les indemnités de départ en retraite versées en 2022 se sont élevées à 496K€ contre 110K€ en 2021.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans.

Au 31 décembre 2022, la variation de provision pour indemnités de départ en France s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Brut
Coût des services rendus	276
Coût financier	112
Écart actuariel (*)	(3.263)
Variation de la couverture épargne retraite	-
Entrée de périmètre	-
Sous-total	(2.875)
Autres variations (Allemagne, Italie)	(73)
Entrée de périmètre (Pologne)	179
Total	(2.769)

(*) L'effet de l'écart actuariel net d'impôt est 2.420€

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -424K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0.5% a un impact de +459K€. Les avantages du personnel des filiales étrangères, autres que ceux couverts par des provisions, ne sont pas significatifs.

Note 15 Provisions pour risques et charges courantes

15.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2021	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	2022
Provisions pour litiges	1.174	-	1.462	604	2.033
Autres provisions risques	110	4	829	355	588
Total provisions risques	1.285	4	2.291	959	2.621
Autres provisions charges	4	-	-	3	1
Total	1.289	4	2.291	962	2.622

15.2 Utilisation des provisions

La part des reprises de provisions utilisées correspond à 496K€.

Note 16 Emprunts et dettes financières

16.1 Emprunts et dettes financières non courantes

Analyse par catégorie et échéance de remboursement

En milliers d'euros	Total		1 an <= 5 ans		> 5 ans	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès étab. financiers	14.538	23.329	12.723	20.023	1.815	3.306
Autres emprunts et dettes fin divers	1.793	1.954	1.793	1.716	-	239
Dettes financières non courantes	16.330	25.283	14.515	21.739	1.815	3.544
Dettes de location à long et moyen terme	51.762	52.107				
Total	68.092	77.391				

Au 31 décembre 2022, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé après prise en compte des frais d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

16.2 Emprunts et dettes financières courantes

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Établissements de crédit	9.470	10.577
Emprunts et dettes financières divers	377	369
Dettes financières courantes	9.847	10.946
Dettes de location à court terme	17.161	15.776
Total	27.009	26.722

16.3 Concours bancaires courants et trésorerie nette

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Soldes créditeurs de banque	38.415	33.130
Int.courus/solde créd.banque	41	39
Total	38.456	33.169
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373.337	309.186
Trésorerie nette	334.880	276.017

16.4 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2022	%	2021	%	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Euro	21.781	91%	30.787	91%	7.243	9.091	12.723	18.390	1.815	3.306
Autre	2.227	9%	3.119	9%	2.227	1.486	-	1.633	-	-
Total	24.008	100%	33.906	100%	9.470	10.577	12.723	20.023	1.815	3.306

16.5 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euros	Montants				< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2022	%	2021	%	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Fixe	23.310	97%	32.580	96%	8.772	9.987	12.723	19.286	1.815	3.306
Autre	698	3%	1.326	4%	698	589	-	.737	-	-
Total	24.008	100%	33.906	100%	9.470	10.577	12.723	20.023	1.815	3.306

16.6 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt		Échéance	Capital restant dû		
	d'émission / nominal	effectif		2022 (K€)	2021 (K€)	
Emprunt 1,0 M€	(12/2010)	2,93%	2,93%	déc-25	238	313
" 1,7 M€	(02/2011)	1,75%	1,75%	déc-25	393	519
" 4,3 M€	(09/2012)	1,45%	1,45%	avr-23	128	602
" 1,57 M€	(05/2014)	2,60%	2,60%	mai-24	338	507
" 1,5 M€	(12/2014)	2,00%	2,00%	juin-25	407	564
" 4,0 M€	(02/2017)	0,65%	0,65%	sept-24	976	1.553
" 10,8 M€	(10/2017)	0,71%	0,71%	avr-23	1.098	3.282
" 7,5 M€	(12/2017)	1,35%	1,35%	sept-28	4.316	5.060
" 1,7 M€	(12/2015)	3,90%	3,90%	juin-22	-	329
" 2,4 M€	(10/2018)	0,90%	0,90%	mai-24	734	1.218
" 2,6 M€	(09/2018)	Sonia 3M + 1,4%		oct-23	892	1.326
" 7,0 MAUD	(12/2018)	4,85%	4,85%	déc-23	698	1.793
" 6,5 M€	(06/2019)	1,32%	1,32%	déc-29	4.639	5.268
" 4,5 M€	(11/2019)	0,60%	0,60%	oct-26	2.806	3.497
" 4,5 M€	(11/2019)	0,50%	0,50%	nov-24	1.949	2.959
" 2,5 M€	(12/2019)	0,85%	0,85%	juin-25	1.269	1.769
" 1,65 M€	(10/2020)	0,61%	0,61%	oct-25	996	1.324
" 1,5 M€	(10/2021)	0,61%	0,61%	janv-27	1.171	1.453
Autres emprunts					959	570
Total (*)					24.008	33.906

(*) solde des emprunts présenté avant intérêts.

La majorité des emprunts en cours au 31 décembre 2022 finance des acquisitions immobilières (durée 7 à 15 ans) et les travaux y afférents (durée 7 ans) ou l'acquisition de nouvelles filiales.

Le montant total des échéances des emprunts remboursées au cours de l'exercice 2022 s'élève à 10.620K€.

16.7 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie.

16.7.1 Risque de taux d'intérêts

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2022 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux variations de taux d'intérêts ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêt ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

16.7.2 Risque de taux de change

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2022, à l'exception de concours bancaires courants en Grande-Bretagne, en Suisse et en Australie.

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2022	2021
Livre Sterling	0,8869	0,8403
Dollar canadien	1,4440	1,4393
Franc suisse	0,9847	1,0331
Dollar australien	1,5693	1,5615
Couronne Tchèque	24,1160	24,8580
Złoty polonais	4,6808	-

L'exposition au risque de change des avances en comptes courants en devises apportés aux filiales étrangères, s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone		
		Livre Sterling	Dollar Australien	Autres monnaies
Actifs monétaires 2022	16.563	16.563	-	-
Actifs monétaires 2021	19.581	17.433	2.144	4

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2022 conduit à constater que l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% de l'ensemble des devises respectives par rapport à l'euro s'établit à +/- 1.656K€, sur la base des données de marché en date de clôture.

16.7.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2022.

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Le Groupe est soumis à des covenants bancaires qui ont tous été respectés à la clôture de l'exercice 2022.

Note 17 Dettes de location

L'échéancier de la dette de location est le suivant au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	Dettes à moins d'un an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes au-delà de 5 ans	Total dette
Locations immobilières	13 043	13.003	35.241	61.287
Locations véhicules et autres	4 118	3.518	-	7.636
Total	17.161	16.521	35.241	68.923

Les variations des dettes de location s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Ajustements	31/12/2022
Locations immobilières	60.312	12.627	11.655	4	61.287
Locations véhicules et autres	7.571	5.173	5.109	0	7.636
Total	67.883	17.800	16.764	4	68.923

Les taux marginaux d'endettement retenus par le Groupe pour actualiser les loyers au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Immobilier : 1,88%
- Véhicules : 1,20%

Le taux moyen pondéré qui en résulte s'élève à 1,61%.

Note 18 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants au 31 décembre 2022 correspondent à une option de vente exerçable en 2024 pour 53.120K€ (put Italie).

Note 19 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	16.720	14.850
Factures à recevoir	10.824	10.968
Total	27.544	25.818

Note 20 État des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants	
	2022	2021
Fournisseurs	27.544	25.818
Personnel	242.922	224.861
Organismes sociaux	127.729	114.014
Impôt sur les bénéfices	15.716	14.318
Autres impôts et taxes	119.593	114.582
Sous-Total 1	533.504	493.593
Dettes sur immobilisations	3.112	1.561
Autres dettes	12.087	11.430
Produits constatés d'avance	425	404
Sous-Total 2	15.624	13.395
Total	549.129	506.988

L'engagement de rachat de minoritaire ainsi que le complément de prix sur filiale acquise compris dans les dettes sur immobilisations courantes au 31 décembre 2021 pour un montant global de 1.362K€ ont été intégralement payés en 2022.

Au 31 décembre 2022 est principalement inscrit en « Dettes sur immobilisation » le complément de prix sur filiales acquises en novembre 2022 pour 2.966K€.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 21 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines et aux prestations réalisées par le Groupe de services numériques DCS dont la holding est DCS EASYWARE.

Il inclut au 31 décembre 2022 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents, outsourcing, formation, services numériques...) à hauteur de 126.854K€, soit 4,4% du chiffre d'affaires consolidé.

Ces activités, en cours de développement dans le Groupe, restent en l'état non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

Note 22 Charges opérationnelles

22.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2022	2021
Salaires et traitements	2.053.972	1.907.328
Charges sociales	533.253	496.081
Participation des salariés	8.781	6.453
Total	2.596.006	2.409.862

22.2 Impact de la norme IFRS 16

Les redevances de loyers ont été retraitées à hauteur de 17.624K€ pour l'exercice 2022, en application d'IFRS 16.

Le montant des loyers issus de contrats bénéficiant d'une exemption au titre de la faible valeur ou durée de moins de 12 mois s'élève à 589K€.

22.3 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

Le poste « autres produits et charges opérationnels » est ventilé en de nombreuses natures.

22.4 Autres informations sur le résultat opérationnel

Les produits et charges non récurrents sont présentés en autres produits et charges opérationnels.

Note 23 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021
Produits sur valeurs mobilières	4	-
Revenus sur créances	1.485	1.022
Produit net/cession de VMP	-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésor.	1.489	1.022
Intérêts sur contrats de location	(1.193)	(1.258)
Agios bancaires et divers	(2.024)	(1.541)
Intérêts des emprunts	(285)	(371)
Coût de l'endettement financier brut	(3.502)	(3.169)
Coût de l'endettement financier net (*)	(2.013)	(2.147)
Écarts de change	(904)	1.103
Ajustement juste valeur	3.847	-
Autres produits et charges	(9)	3
Autres produits et charges financiers	2.934	1.106
Total	921	(1.041)

(*) coût de l'endettement financier net hors contrats de location : 1.020K€ en 2022 et 890K€ en 2021

Note 24 Impôt sur les bénéfices

24.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	29.315	27.180
Impôts différés (produits)	1.931	2.881
Total Impôt sur les bénéfices	31.246	30.061
CVAE (France)	8.473	13.095
IRAP	2.369	1.223
Total Charge d'impôt	42.088	39.719
dont impôt société exigible	15.716	14.591

24.2 Taux effectif et preuve d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021
Résultat avant charge d'impôt	130.302	115.413
Résultat avant impôt après CVAE et Irap	119.460	105.755
Taux d'impôt en vigueur en France	25,83%	28,41%
Impôt théorique	30.851	30.042
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(1.095)	(1.546)
Retraitement juste valeur créance destinée à la vente	(780)	-
Dépréciation des survaleurs	671	-
Déficits fiscaux non activés	307	292
Différences permanentes	252	169
Écritures de consolidation sans fiscalité et divers	1.040	1.104
Total impôt sur les bénéfices (note 24.1)	31.246	30.061
Taux effectif	26,2%	28,4%

Note 25 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative en 2021 et 2022.

	2022	2021
Résultat net (part du groupe)	83.771K€	70.891K€
Nombre d'actions	24.362.000	24.362.000
Nombre d'actions auto-détenues	485.946	375.219
Nombre d'actions de base	23.876.054	23.986.781
Résultat par action (*)	3,51€	2,96€
Résultat dilué par action (*)	3,51€	2,96€

(*) rapporté au nombre d'actions de base

Note 26 Informations sectorielles

26.1 Informations par zone géographique

Le reporting utilisé par le management pour ses revues mensuelles porte principalement sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant, ce qui explique la remontée d'informations sectorielles sur ces principaux agrégats par zones géographiques.

26.1.1 Éléments de compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant ^(*)	
	2022	2021	2022	2021
France	1.250.123	1.119.748	73.189	57.695
Belgique	284.837	271.260	10.574	12.338
Autres Europe Nord et Est	322.698	332.882	7.788	10.191
Italie	736.156	649.173	42.288	36.829
Espagne, Portugal	246.143	255.190	3.107	4.761
Canada, Australie	76.065	68.337	1.119	2.463
Total	2.916.021	2.696.590	138.066	124.277
dont Services numériques				
France	54.084	47.946	6.988	5.676
Belgique	631	876	42	227
Espagne	20.954	19.442	1.129	1.520
Total	75.669	68.265	8.159	7.423

(*) avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et des clientèles et marques acquises

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2022	2021	2022	2021
France	12.442	11.814	676	40
Belgique	2.854	2.819	(6)	134
Autres Europe Nord et Est	3.557	3.052	314	215
Italie	3.449	3.233	2.847	2.980
Espagne, Portugal	1.503	1.418	44	43
Canada, Australie	467	662	19	(1)
Total	24.272	22.997	3.895	3.410

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	2022	2021	2022	2021
Grand Sud	238.159	211.537	16.828	14.629
Nord Ouest	584.263	527.170	54.549	49.824
IDF Grand Est	366.882	330.502	25.475	23.088
Services numériques	54.084	47.946	6.988	5.676
Divers non affectés	6.736	2.593	(30.651)	(35.523)
Total	1.250.123	1.119.748	73.189	57.695

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2022	2021	2022	2021
Grand Sud	593	598	48	33
Nord Ouest	806	819	112	69
IDF Grand Est	391	402	84	52
Services numériques	822	776	-	-
Divers non affectés	9.830	9.219	431	(114)
Total	12.442	11.814	676	40

26.1.2 Actifs

En milliers d'euros	Actif non-courant (*)		Total Actif	
	2022	2021	2022	2021
France	108.213	120.487	816.404	705.841
Belgique	8.923	9.159	110.762	116.991
Autres Europe Nord et Est	69.022	59.925	156.822	140.154
Italie	6.331	6.020	239.885	207.789
Espagne, Portugal	17.799	15.446	22.453	73.419
Canada, Australie	1.665	2.984	24.157	24.037
Total	211.953	214.021	1.370.483	1.268.231

(*) hors impôts différés actifs et hors droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Actif non-courant (*)		Total Actif	
	2022	2021	2022	2021
Grand Sud	2.278	2.742	62.068	50.360
Nord Ouest	3.470	3.920	149.452	125.883
IDF Grand Est	4.399	4.863	93.798	83.243
Services numériques	54.488	55.934	74.512	74.899
Divers non affectés	43.577	53.027	436.574	371.456
TOTAL	108.213	120.487	816.404	705.841

(*) hors impôts différés actifs et hors droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note 27 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Variation	
	2022	2021
Clients	(30.866)	(88.641)
Autres créances (*)	12.600	63.006
Variation de l'actif circulant	(18.265)	(25.635)
Provisions risques et charges	733	-
Fournisseurs	986	1.461
Dettes fiscales et sociales	31.651	65.515
Autres dettes	2.902	1.565
Variation du passif circulant	36.272	68.541
Total	18.007	42.906
(*) incluant la créance CICE devenue court terme	-	40.252

Note 28 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions du tableau de flux de trésorerie ne comprennent pas les provisions d'exploitation courantes. Ils se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021
Dotations aux amortissements des corporels	5.969	6.054
Dotations aux amortissements des incorporels d'exploitation	1.538	1.631
Dotations aux amortissements des incorporels liées aux acquisitions	4.773	5.315
Dotations aux dépréciations des incorporels liées aux acquisitions	2.600	-
Total amortissements et provisions	14.880	13.000

AUTRES INFORMATIONS

Note 29 Effectifs du Groupe

Il se répartissent comme suit :

	2022	2021
- Cadres	842	808
- Employés	4.200	3.800
Salariés permanents	5.042	4.608
- Cadres	328	161
- Employés	17.192	17.178
- Ouvriers	50.508	48.083
Salariés intérimaires détachés par le Groupe	68.028	65.423
Total	73.070	70.031

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont mentionnés « Équivalent Temps Plein ». Globalement, ils se répartissent comme suit par catégorie :

Cadres		Employés		Ouvriers		TOTAL	
2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
1.170	969	21.392	20.978	50.508	48.083	73.071	70.031

Note 30 Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la Société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

30.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2022, s'élève en brut à 1.521K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales
Salaires et avantages à court terme	1.371	431
Rémunérations d'administrateurs	150	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Paieement en actions	-	-
Total	1.521	431

30.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction au 31 décembre 2022.

30.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2022 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

30.4 Autres informations

Les relations entre sociétés du Groupe sont conclues à des conditions de marché courantes.

Note 31 Engagements et passifs éventuels

31.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les établissements financiers ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de leurs clients pour 85.299K€ en France et 70.431K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2022.

31.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Engagements donnés aux banques

Dans le cadre des garanties travail temporaire accordées par les banques aux filiales de SYNERGIE, des contre garanties leur ont été données par la holding pour 71.928K€.

Il n'y a pas d'effets escomptés non échus au 31 décembre 2022.

État des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Nantissement des actions de la société

Aucune action de la société n'est nantie.

À la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Note 32 Évènements postérieurs au 31 décembre 2022

Les conséquences de la crise géopolitique survenue lors depuis le premier trimestre 2022 sont à ce jour difficilement mesurables.

Aucun autre évènement susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice 2022 ou nécessitant une information spécifique dans les États Financiers, n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 33 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	APLITEC AUDIT ET CONSEIL				SAINT-HONORE			
	2022		2021		2022		2021	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	322	98%	324	99%	226	100%	207	100%
• Emetteur	226	69%	225	69%	226	100%	207	100%
• Filiales intégrées globalement	96	29%	100	31%	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	5	2%	2	1%	-	-	-	-
• Emetteur	5	1%	1	0%	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	1	0%	1	0%	-	-	-	-
Total	327	100%	326	100%	226	100%	207	100%